



## **HALLES GOURMANDES SAINT-PIERRE**

**APPEL À PROJET FÉVRIER 2019  
et  
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**



## 1. Objet de la consultation

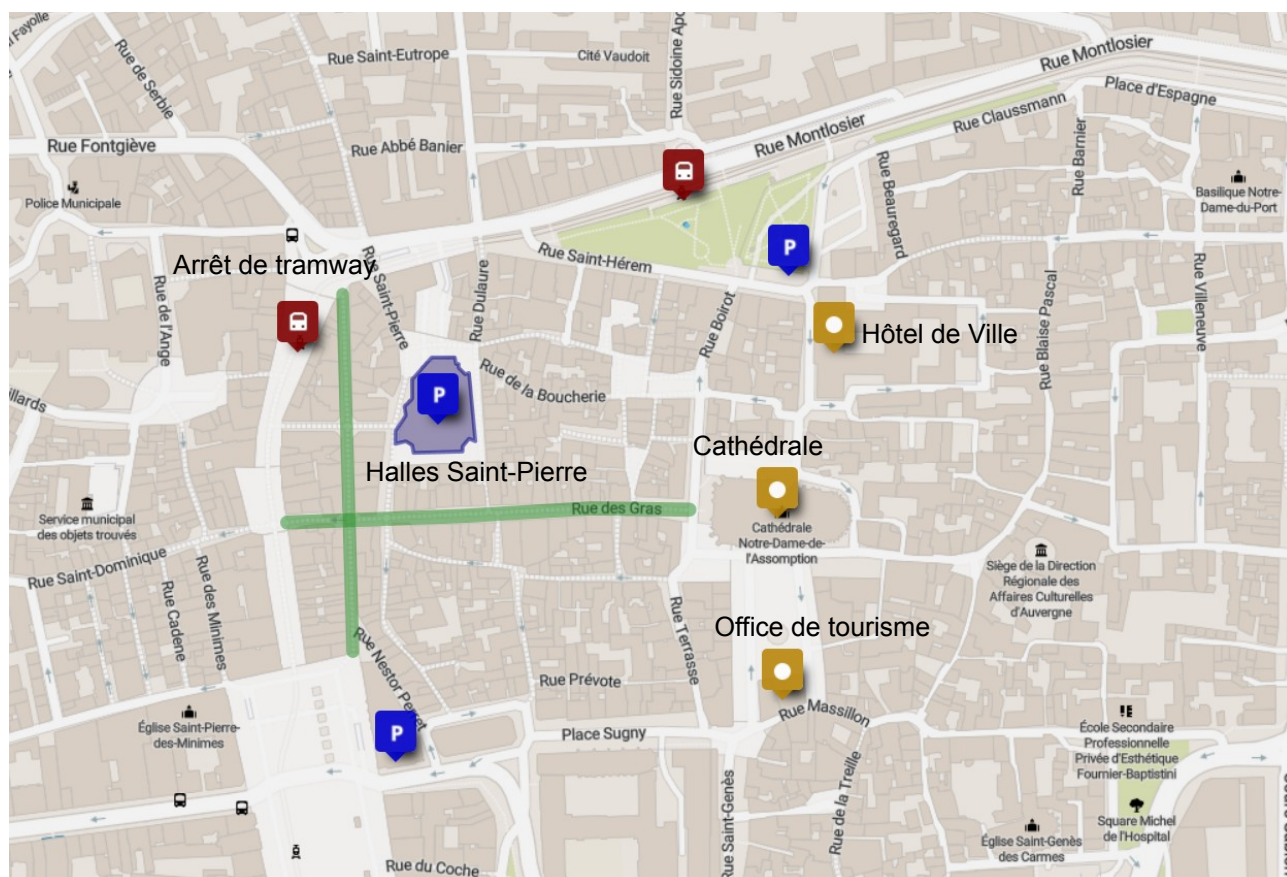
La présente procédure concerne la délivrance de 11 autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation de stands situés dans les Halles Saint-Pierre, place Saint-Pierre sur la commune de Clermont-Ferrand.

## 2. Présentation des Halles Saint-Pierre

### Situation

Reconstruites en 1987, les Halles Saint-Pierre sont situées sur la commune de Clermont-Ferrand qui compte 141 365 habitants, parmi lesquels 35 000 étudiants. Avec 750 magasins regroupés dans son centre-ville, Clermont-Ferrand est une ville où il fait bon vivre (4<sup>e</sup> place dans le classement réalisé par L'Express en 2018) et bénéficiant d'une gastronomie reconnue (15<sup>e</sup> ville où l'on mange le mieux selon le classement Atabula en 2017).

Les Halles bénéficient d'une localisation privilégiée en plein cœur du centre-ville clermontois, à proximité d'artères commerçantes dynamiques, indiquées en vert sur la carte ci-dessous. Elles disposent d'une bonne desserte en transports en commun et de la présence d'un parking souterrain à proximité.



## Offre existante

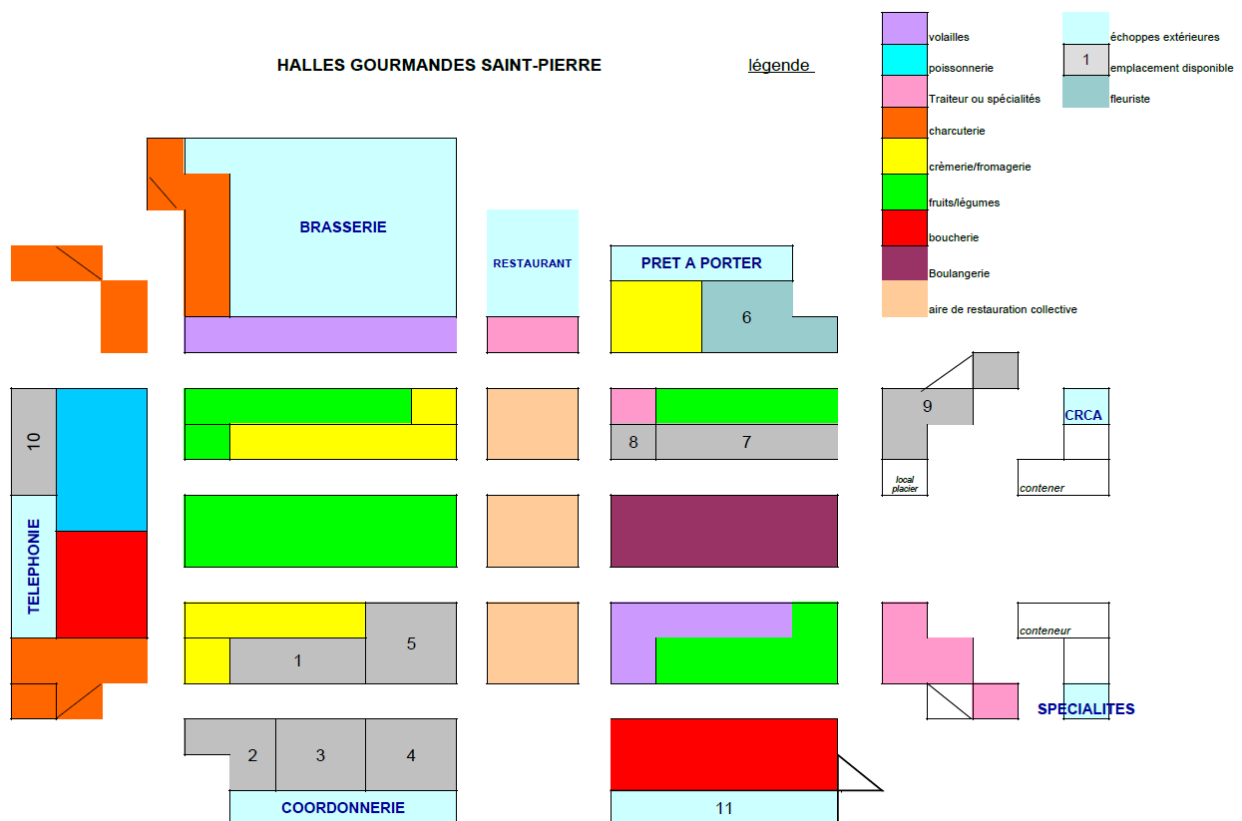
Elles regroupent 26 commerçants artisans sédentaires :

19 commerces de bouche à l'intérieur

- 1 charcuterie traiteur - spécialités alsaciennes
- 1 poissonnerie
- 1 boucherie bio
- 1 charcuterie
- 3 crémerie fromageries
- 4 fruits et légumes
- 1 traiteur – spécialités italiennes
- 1 épicerie fine et restauration – spécialités espagnoles et sud américaines
- 1 traiteur – spécialités orientales
- 1 boulangerie
- 2 volaillers – traiteurs
- 1 boucherie – charcuterie
- 1 fleuriste

7 boutiques extérieures

- 1 brasserie
- 1 restaurant étoilé
- 1 restauration rapide – spécialités turques
- 1 épicerie exotique
- 1 cordonnerie
- 1 boutique de prêt-à-porter
- 1 magasin de téléphonie



L'offre des halles est confortée par la présence d'un marché hebdomadaire alimentaire tous les samedi matin sur la place Saint-Pierre, ainsi que d'un pôle de restaurants, brasseries et métiers de bouche allant de la place Saint-Pierre à la rue de la Boucherie et à la place du Mazet.

### Le projet des Halles gourmandes Saint-Pierre

Les Halles Gourmandes Saint-Pierre sont pensées comme un marché alimentaire proposant des produits bons, frais, locaux de qualité et un espace de restauration convivial associant la consommation sur place et la vente à emporter avec les qualités suivantes :

- valorisation des produits et savoir faire des professionnels ;
- lieu de partage entre le commerçant /artisan et le consommateur ;
- lieu de vie associant dégustations, événements culinaires, restauration sur le pouce ;
- une offre accessible à une clientèle large et diversifiée : habitants et salariés du centre-ville, touristes, familles...

### **3. Pièces de la consultation**

- un avis d'appel public à la concurrence
- un règlement de consultation
- un projet de convention
- un descriptif technique
- un dossier de candidature

### **4. Liste des pièces à fournir**

- Une lettre de candidature présentant le candidat, son projet et ses motivations adressée à M. le Maire ;
- Le dossier de candidature complété, daté et signé ;
- Le projet d'aménagement de l'étal (plan / esquisse et tout autre élément permettant de juger le projet ) ;
- Un business plan (plan d'affaires) comprenant le plan de financement
- Un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation ;

A l'issue de l'examen des candidatures, les candidats pré-sélectionnés seront invités à fournir les pièces administratives complémentaires suivantes :

- une copie recto verso d'un document d'identité en cours de validité ;
- une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- une attestation de non fichage pour surendettement, émise par la banque de France,

- une attestation de régularité fiscale, émise par le Trésor public.
- Pour les entreprises déjà existantes, extrait K-bis de l'entreprise ;
- Pour les associations : les statuts et la copie de la publication au Journal Officiel de l'avis de constitution de l'association ;
- Pour les sociétés ou associations en cours de création : les projets de statuts et état des actes accomplis pour le compte de la société / association ;
- Une attestation sur l'honneur (*un modèle d'attestation est à votre disposition*) à signer qui certifie, entre autres, le fait de ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation définitive pour les infractions visées au Code du travail (travail dissimulé, marchandage, prêt illicite de main d'œuvre, etc) et au Code pénal (escroquerie, abus de confiance, corruption, et trafic, terrorisme, etc.)

La Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit de demander au candidat la production de toutes pièces complémentaires à celles qui seront déposées.

## 5. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature devra être déposé en Mairie ou expédié par courrier postal à l'adresse et avec les mentions suivantes :

Direction des Services à la Population et à la Tranquillité Publique  
 Pôle Halles et Marchés -Service Domaine Public  
 Appel à projet pour l'exploitation d'un stand aux Halles Saint-Pierre  
 Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand 10 rue Philippe Marcombes  
 63000 CLERMONT-FERRAND

par voie électronique à l'adresse suivante : <https://clermont-ferrand.fr/contactez-nous>  
 Objet à mentionner : Appel à projet – autorisation d'occupation d'un emplacement de vente dans les Halles gourmandes Saint-Pierre

**- Date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence : le 22 février 2019**

**- Date limite de réception des dossiers de candidature : le 12 avril 2019 à 17h**

## 6. Critères de sélection des offres

L'appréciation des offres des candidats se fera sur la base des critères suivants :

**1er critère** : la diversité et la qualité des produits proposés aux usagers, pour une valeur de 20 %,

**2ème critère** : la pertinence et la qualité du projet, pour une valeur de 20 %,  
 Il sera recherché la capacité à produire une offre en phase avec l'esprit des Halles (convivialité, qualité des produits, circuits courts, animations...), la qualité du matériel et son intégration dans le site

**3ème critère** : aménagement de l'espace, pour une valeur de 10 %, le candidat présentera un projet d'aménagement (en matière de mobilier, d'agencement de l'espace, de décoration), esthétique et pratique, en harmonie avec la qualité des lieux.

**4ème critère** : parcours professionnel en phase avec le projet / expérience ou formation, pour une valeur de 10 %,

**5ème critère** : complémentarité avec l'offre en produits alimentaires existante aux abords et à l'intérieur des Halles.

Seront particulièrement étudiés tous les projets venant compléter l'offre en produits alimentaires existante, pour une valeur de 10 %,

**6ème critère** : développement durable, pour une valeur de 10 %,

Une attention particulière sera portée aux projets engagés dans une démarche de développement durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets, tri des déchets, approvisionnement local...)

**7ème critère** : la solidité financière de l'offre, pour une valeur de 10 %.

**8ème critère** : la capacité à proposer une offre à déguster sur place, pour une valeur de 10 %.

## **7. Modalités de sélection**

A la clôture de l'Appel à projet, les candidatures seront étudiées entre Avril et Mai par un comité technique, puis un comité de sélection composé de représentants de la Ville de Clermont-Ferrand et d'un représentant du Groupement d'Intérêt Economique des Commerçants des Halles Saint-Pierre.

Les candidats pré-sélectionnés seront invités à venir présenter leur projet lors d'auditions devant le comité de sélection courant Mai.

Les exploitants retenus seront ensuite informés par courrier et seront invités à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

## **8. Cas d'irrecevabilité des dossiers de candidature**

- la rédaction ou la présentation des pièces du dossier dans une autre langue que le français ou dans une autre monnaie que l'euro ;
- la réception tardive du dossier, après la date limite et l'heure limite ;
- la candidature d'une personne physique ou morale ayant une dette financière vis-à-vis de la Ville de Clermont-Ferrand ;
- tout dossier incomplet ;

## 9. Contact - renseignements et visites

Toute demande d'information complémentaire concernant l'appel à projet peut être adressée par écrit à :

Direction des Services à la Population et à la Tranquillité Publique  
Service Domaine Public  
Mairie de Clermont-Ferrand  
10 rue Philippe Marcombes  
63000 CLERMONT-FERRAND

Par courrier ou courriel : <https://clermont-ferrand.fr/contactez-nous> jusqu'à 10 jours maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidature.

La réponse sera alors transmise sous 5 jours à l'ensemble des candidats ayant transmis une adresse postale ou mail valide.

Une visite du site pourra être organisée par le : Pôle Halles et Marchés - Service Domaine Public, sur demande.

Le service peut être contacté par téléphone au 04 73 42 37 73 - 04 73 42 63 63.